

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020**

**Etaient présents** : MMES MEVOLHON - BERTHAUD - MOREAU - SIRUGUE.  
MM. MOUTRILLE - JOURDHIER - DESCOURVIERES - FORT – JACQUET - GUIRAO – BANDI.

**Absent(s)**: Mme SOUILLOT Pascale M. REIS Nicolas

**Secrétaire de séance**: M.FORT Hugues

Ouverture de la séance à 20H35.

### **COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019**

Le compte rendu de la séance du 5 Décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la revalorisation au 01.01.2020 des indemnités des élus, le conseil donne son accord.

### **I – POINT SUR LES TRAVAUX**

**LOGEMENT ANCIENNE ECOLE MATERNELLE** : Le lancement de la consultation pour les entreprises a été effectué le 9 Janvier 2020 sur la plateforme « Territoires numériques » et adressé également pour publication papier « au Journal du Palais ». Cette consultation prend fin le 13 Février 2020. A ce jour, plus d'une cinquantaine d'entreprises ont consulté cet appel d'offres.

**REPLACEMENTS DES POÊLES A BOIS DANS 2 LOGEMENTS COMMUNAUX** : Les poêles ont été remplacés et mis en fonctionnement le 14 Janvier dernier. Un contrat d'entretien a été demandé à VITAL CONFORT pour une maintenance adaptée de ces matériels. Le coût est de 195€ par poêle pour une année. Cette dépense sera répercutée sur les charges des locataires.

**ACCESSIBILITÉ SALLE MULTIACTIVITÉS** : Les demandes ont été adressées à la DDT et au SDIS conformément à la procédure dans ce cadre. Le SDIS nous réclame le dossier dans son ensemble alors que ce bâtiment est déjà connu de leur service puisque les autorisations requises ont déjà été délivrées. Mais un dossier est un dossier et il nous faut à nouveau fournir le CERFA complété avec toutes les pièces afin que la commission de sécurité examine notre demande. Le nécessaire sera donc fait. Concernant le dossier adressé à la DDT, notre commune est convoquée le 7 Février prochain pour présenter cette demande et sera représentée par le Premier Adjoint.

### **II – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Maire rappelle l'historique de ce projet en lien avec VNF et la commune de Pagny le Château. VNF se propose de négocier pour nos 2 communes le revenu issu de la production d'électricité du parc photovoltaïque situé sur notre terrain communal. Pour ce faire, notre commune doit mandater M. Olivier NOROTTE Directeur de VNF Lyon et Mme Cécile COHAS Chargée de Mission pour négocier.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité cette délégation à VNF et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### **III – PROJET DE PÉRIMÈTRE ET STATUTS DU SYNDICAT MIXTE TILLE-VOUGE-OUCHÉ SMTVO**

Par courrier reçu le 18 Décembre 2019, le Préfet nous a adressé le projet de périmètre et statuts du Syndicat Mixte Tille, Vouge et Ouche. Chaque conseiller a été destinataire de ce document avec la convocation à ce conseil.

Ce projet de mutualisation qui semble cohérent au regard du périmètre, soulève, par contre, plusieurs inquiétudes au regard des statuts et de la gouvernance proposés.

Le Maire fait part des interrogations soulevées par le SBV lors de sa dernière réunion. La Communauté de Communes qui a réuni le 21 janvier dernier, l'ensemble des communes concernées sur notre territoire pour une présentation de ce projet émet plutôt un avis favorable. Le Président de Rives de Saône évoquant la nécessité de « faire confiance », mais émet des craintes sur une gouvernance forte de Dijon Métropole. Les adhérents ont jusqu'au 3 Mars 2020 pour donner leur avis. Le document présentant la future gouvernance est remis à chaque conseiller.

Un débat s'engage.

Après en avoir délibéré, le conseil refuse à l'unanimité ce projet. Si le périmètre de ce syndicat convient, la gouvernance proposée est défavorable à nos communes.

### **IV- RENOUELEMENT BAUX AGRICOLES**

Les baux communaux des parcelles ZN1 de 1ha20 (actuellement louée à M. BAUDOIN Jacques) et ZL6 2ha 186 (louée à M. CROTET Frédéric) arrivent à échéance au 28.02.2020.

Concernant le bail à M. Frédéric CROTET celui-ci sera prolongé jusqu'au 28/2/2022 afin de procéder au renouvellement de l'ensemble de ses baux à la même date.

Le Maire propose de renouveler ces baux.

Une suspension de séance est demandée par M.GUIRAO.

La séance est reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de renouveler les baux accordés à Monsieur Jacques BAUDOIN ZN1 de 1ha20 et à Monsieur Frédéric CROTET ZL6 de 2ha186.

Un courrier sera à nouveau adressé à M. Jacques BAUDOIN pour l'inviter à régulariser sa situation.

### **VI- INDEMNITES DES ÉLUS AU 01.01.2020**

A compter du 01.01.2020 la Loi introduit des plafonds indemnitaires pour les adjoints qui, pour notre strate de population, s'élève à 416,17€.

Le Maire propose de majorer les indemnités des Adjoints conformément aux directives de la Loi engagement et proximité. Il n'y aura pas de rétroactivité, la mise en œuvre de cette majoration prendra effet à compter de l'enregistrement de la délibération et sera valable jusqu'au renouvellement du Conseil en mars prochain.

Après débat et conformément aux souhaits des adjoints, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition qui n'est donc pas soumise au vote.

## **VII- DEMANDES DE SUBVENTION**

Notre commune a reçu 4 demandes de subventions : L'AFSEP, association des sclérosés en Plaques, de l'ASVBD Canoë-kayak qui sollicite 300€, du Bâtiment CFA Côte d'Or qui accueille un jeune de notre commune et enfin du club de hand HBCIS.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas donner de suite favorable à ces demandes.

## **VIII- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2020. Il y a lieu d'organiser la tenue du bureau de vote. Un tableau d'inscription est remis aux conseillers.

L'AMF21 a décerné un des 3 prix « J'aime ma Commune » à notre commune lors du salon « Cité 21 » du 13 Décembre dernier. Prix pour la réalisation de l'aire de jeux et de la boîte à livres. La commune s'est vue remettre un chèque de 1500€.

L'INSEE nous informe que la population légale au 01.01.2017 en vigueur au 01.01.2020 est de 710 habitants. Soit population municipale 690h et population comptée à part de 20h.

Le Maire donne lecture d'un courrier du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics au sujet de la suppression de la Taxe d'Habitation et de sa compensation.

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or, concernant le transfert de 8 compétences à DIJON MÉTROPOLE au 01.01.2020.

Le Maire, le Président du SIVOS et le Maire de Charrey ont rencontré, à sa demande, le 29 Janvier l'inspectrice de circonscription de l'académie Madame OUDON. En effet, les effectifs de notre pôle scolaire sont « limites » pour une fermeture de classe et Madame OUDON souhaitait échanger sur ce point. Madame OUDON n'est pas favorable à une fermeture. Nous lui avons indiqué que les inscriptions ayant lieu en mai prochain, il était judicieux d'attendre d'autant que nos 3 communes ont accueilli plusieurs familles ces derniers mois. L'échange a été très constructif.

La société EIFFAGE qui effectue les visites préventives pour l'éclairage public passera sur notre commune le 24 Février prochain. N'hésitez pas à nous signaler tout dysfonctionnement (type ampoule défectueuse), par exemple.

La newsletter communale n°28 paraîtra début février.

Les rencontres Rénovation se tiendront à la Salle Polyvalente de Losne le 22 Février prochain.

Remerciements d'une jeune qui a été récompensé lors de la dernière cérémonie des jeunes diplômés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.